

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Alpes de Haute Provence

Service Départemental d'Incendie et de Secours

DELIBERATION N° 2016-01(RAJ)

Date de convocation : 22 janvier 2016

Nombre d'élus en exercice : 22

Présents : 16

Absents : 6

Votants : 16

Réception en Préfecture le :

Délibération certifiée exécutoire le :

Date de l'affichage par extrait de la présente délibération :

EXTRAIT DU REGISTRE

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DES ALPES DE HAUTE PROVENCE**

L'an deux mille seize et le 02 février le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Claude FIAERT.

Etaient présent(e)s :

Mesdames Sophie BALASSE, Delphine BAGARRY, Emmanuelle FONTAINE-DOMEIZEL, Patricia GRANET,
Messieurs Jean ARNAUD, Roland AUBERT, Khaled BENFERHAT, Bernard DIGUET, Robert GAY, André LAURENS, Christian LOGIER, Jacques LARTIGUE, Patrick MARTELLINI, Pierre POURCIN, Serge SARDELLA.

Etaient excusé(e)s :

Mesdames Clotilde BERKI, Nathalie PONCE-GASSIER, Brigitte REYNAUD,
Messieurs Jean-Claude CASTEL, Serge PRATO, Gilbert SAUVAN,

Madame BALASSE a été désignée secrétaire de séance par le Président.

Objet : Approbation du compte-rendu de la réunion du CASDIS du 10 décembre 2015

Le Président FIAERT expose :

Le compte-rendu de la réunion du CASDIS du 10 décembre 2015 a été porté à la connaissance de chaque administrateur.

L'assemblée doit approuver ce document.

Après en avoir délibéré le Conseil d'Administration a adopté ce rapport à l'unanimité, les jour, mois, an que ci-dessus.

Le Président du CASDIS

Claude FIAERT

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

COMPTES RENDUS

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	53	54	55	56	57	58	59	60	61	62	63	64	65	66	67	68	69	70	71	72	73	74	75	76	77	78	79	80	81	82	83	84	85	86	87	88	89	90	91	92	93	94	95	96	97	98	99	100
---	---	---	---	---	---	---	---	---	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	-----

REUNION DU 10 DECEMBRE 2015

COMPTE-RENDU DE LA

REUNION DU 10 DECEMBRE 2015 – 14 HEURES 30

ORDRE DU JOUR

Rapport n°1	Approbation du compte-rendu de la réunion du CASDIS du 20 octobre 2015
Rapport remis en séance	Partenariat entre l'ORU PACA et le SDIS 04 relatif à la sécurisation des échanges entre le CODIS, le CTA et le centre 15
Rapport remis en séance	Avance remboursable exceptionnelle du Département des Alpes de Haute-Provence
Rapport remis en séance	Convention de mise à disposition d'un plateau technique
Rapport remis en séance	Convention de mise en place d'un partenariat visant à développer des outils pédagogiques innovants pour la formation et l'entraînement des sapeurs-pompiers
Rapport remis en séance	Convention de mise à disposition d'un infirmier de la fonction publique hospitalière au sein du SDIS des Alpes de Haute-Provence
Rapport remis en séance	Prise en charge des frais de soins résiduels suite à contamination de sapeurs-pompiers en intervention
Rapport n°2	Ratios promus/promouvables de la filière sapeurs-pompiers professionnels de catégorie C
Rapport n°3	Aménagement et réduction du temps de travail
Rapport n°4	Dépréciation d'un personnel actuellement en contrat aidé
Rapport n°5	Modification du tableau des effectifs
Rapport n°6	Contrat de service conclu entre le SDIS des Alpes de Haute-Provence et la société ANTIBIA, relatif au contenu et aux modalités des prestations de maintenance des logiciels Antibia, Business Objects et Univers Antibia
Rapport n°7	Campagne de brûlages dirigés pour l'exercice 2016
Rapport n°8	Contributions des communes et EPCI ayant la compétence « incendie » au budget du SDIS des Alpes de Haute-Provence – exercice 2016
Rapport n°9	Débat d'orientations budgétaires et rapport sur l'évolution des ressources et des charges pour l'exercice 2016

Etaient présents :

Les membres avec voix délibérative :

Mesdames Delphine BAGARRY, Sophie BALASSE, Geneviève PRIMITERRA, (représentant madame FONTAINE-DOMEIZEL).

Messieurs Jean ARNAUD, Roland AUBERT, Jean-Claude CASTEL, Alain CLAPIER (représentant monsieur BENFERHAT), Bernard DIGUET, Robert GAY, Daniel JUGY (représentant monsieur LOGIER), Jacques LARTIGUE, Patrick MARTELLINI, Pierre POURCIN, Serge SARDELLA.

Les membres avec voix consultative :

Le Colonel Emmanuel CLAVAUD, directeur départemental des services d'incendie et de secours,
Le Médecin Lieutenant-Colonel Frédéric PETITJEAN, médecin-chef du Service de Santé et de Secours Médical,
Le Lieutenant André FASSINO, représentant les SPV officiers,

Etaient excusés :

Mesdames Clotilde BERKI, Emmanuelle FONTAINE-DOMEIZEL (représentée par madame PRIMITERRA), Patricia GRANET, Nathalie PONCE-GASSIER, Brigitte REYNAUD,
Messieurs Khaled BENFERHAT (représenté par monsieur CLAPIER), André LAURENS, Christian LOGIER (représenté par monsieur JUGY), Serge PRATO, Gilbert SAUVAN,
Le Lieutenant Toufik REKIA, représentant les SPP officiers,
Le Sergent Ludovic GEFFROY, représentant les SPP non-officiers,
Le Capitaine VALLOIS, Président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers.

Assistait également à la réunion :

Madame le Préfet des Alpes de Haute-Provence,
Madame DUVAL, directeur des services du cabinet de la Préfecture,
Madame RENAUX, payeuse départementale,
Monsieur CELESTIN, Directeur des finances et des affaires juridiques, représentant le Directeur Général des Services du Conseil Départemental.
Le Lieutenant-Colonel Thierry CARRET, Directeur Départemental Adjoint des Services d'Incendie et de Secours,

Le Président FIAERT ouvre la séance à 14 heures 30.

Madame BALASSE a été désignée secrétaire de séance par le Président. Elle procède à l'appel, le quorum étant atteint, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer.

Avant d'aborder les points inscrits à l'ordre du jour, le Président FIAERT demande à l'assemblée de l'autoriser à présenter en séance six rapports qui n'étaient pas inscrits à l'ordre du jour. Les membres du CASDIS présents donnent leur accord à l'unanimité.

Rapport n°1 : Approbation du compte-rendu de la réunion du CASDIS du 20 octobre 2015

Le Président FIAERT présente ce rapport.

En l'absence d'observation le rapport est mis aux voix. Il est adopté à l'unanimité.

Rapport remis en séance : Partenariat entre l'ORU PACA et le SDIS 04 relatif à la sécurisation des échanges entre le CODIS, le CTA et le centre 15

Le Président FIAERT présente ce rapport.

En l'absence d'observation le rapport est mis aux voix. Il est adopté à l'unanimité.

Rapport remis en séance : Avance remboursable exceptionnelle du Département des Alpes de Haute-Provence

Le Président FIAERT présente ce rapport. Il précise que le Conseil Départemental a validé le principe du versement d'une avance remboursable au SDIS, lors de sa séance du 4 décembre 2015.

En l'absence d'observation le rapport est mis aux voix. Il est adopté à l'unanimité.

Rapport remis en séance : Convention de mise à disposition d'un plateau technique

Le Président FIAERT présente ce rapport. Il précise que le partenariat avec SANOFI est très fructueux et que le nouveau directeur de cet établissement est très intéressé pour poursuivre cette coopération.

En l'absence d'observation le rapport est mis aux voix. Il est adopté à l'unanimité.

Rapport remis en séance : Convention de mise en place d'un partenariat visant à développer des outils pédagogiques innovants pour la formation et l'entraînement des sapeurs-pompiers.

Le Président FIAERT présente ce rapport.

En l'absence d'observation le rapport est mis aux voix. Il est adopté à l'unanimité.

Rapport remis en séance : Convention de mise à disposition d'un infirmier de la fonction publique hospitalière au sein du SDIS des Alpes de Haute-Provence

Le Président FIAERT présente ce rapport.

Monsieur LARTIGUE demande pourquoi cette convention de mise à disposition est conclue avec le centre hospitalier du Pays d'Aix.

Le Président FIAERT précise que l'infirmier recruté par voie de mise à disposition fait partie des effectifs de cet hôpital.

En l'absence d'observation le rapport est mis aux voix. Il est adopté à l'unanimité.

Rapport remis en séance : Prise en charge des frais de soins résiduels suite à contamination de sapeurs-pompiers en intervention

Le Président FIAERT présente ce rapport.

En l'absence d'observation le rapport est mis aux voix. Il est adopté à l'unanimité.

Rapport n°2 : Ratios promus/promouvables de la filière sapeurs-pompiers professionnels de catégorie C

Le Vice-Président DIGUET présente ce rapport qui a reçu l'avis favorable du Comité Technique le 17 novembre dernier.

En l'absence d'observation, le Président FIAERT met le rapport est mis aux voix. Il est adopté à l'unanimité.

Rapport n°3 : Aménagement et réduction du temps de travail

Le Vice-Président DIGUET présente ce rapport qui a reçu l'avis favorable du Comité Technique le 17 novembre dernier.

En l'absence d'observation, le Président FIAERT met le rapport est mis aux voix. Il est adopté à l'unanimité.

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	53	54	55	56	57	58	59	60	61	62	63	64	65	66	67	68	69	70	71	72	73	74	75	76	77	78	79	80	81	82	83	84	85	86	87	88	89	90	91	92	93	94	95	96	97	98	99	100
---	---	---	---	---	---	---	---	---	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	-----

Rapport n°4 : Dépréciation d'un personnel actuellement en contrat aidé

Le Président FIAERT présente ce rapport.

En l'absence d'observation le rapport est mis aux voix. Il est adopté à l'unanimité.

Rapport n°5 : Modification du tableau des effectifs

Le Président FIAERT présente ce rapport.

En l'absence d'observation le rapport est mis aux voix. Il est adopté à l'unanimité.

Rapport n°6 : Contrat de service conclu entre le SDIS des Alpes de Haute-Provence et la société ANTIBIA, relatif au contenu et aux modalités des prestations de maintenance des logiciels Antibia, Business Objects et Univers Antibia

Le Président FIAERT présente ce rapport.

En l'absence d'observation le rapport est mis aux voix. Il est adopté à l'unanimité.

Rapport n°7 : Campagne de brûlages dirigés pour l'exercice 2016

Monsieur SARDELLA présente ce rapport.

En l'absence d'observation le rapport est mis aux voix. Il est adopté à l'unanimité.

Rapport n°8 : Contribution des communes et EPCI ayant la compétence « Incendie » au budget du SDIS des Alpes de Haute-Provence – exercice 2016

Le Président FIAERT présente ce rapport.

Il précise aux administrateurs que les tableaux des cotisations communales a fait l'objet d'une correction remise en séance qui n'a impacté pas le montant arrêté pour chaque commune et EPCI.

Les 0,89 % de variation globale entre les exercices 2015 et 2016 résultent de l'application du mécanisme de calcul adopté il y a plusieurs années et reconduit le 20 octobre dernier (80 % sur la population DGF et 20 % sur le potentiel fiscal). Il ne s'agit donc pas d'une augmentation volontaire du montant des cotisations communales.

Monsieur JUGY constate que ce système crée des inégalités et des disparités entre les communes. La cotisation d'Aiglun augmente de 8 % alors que certaines communes voient leur cotisation pour 2016 diminuer. Il regrette qu'il n'y ait pas d'équité entre tous les citoyens du département.

Monsieur MARTELLINI rappelle que la pertinence de ce mode de calcul a déjà fait l'objet de plusieurs discussions et qu'un groupe de travail devait être constitué pour réfléchir à un nouveau mode de calcul.

Le Président FIAERT souligne que plusieurs élus, dont Patricia GRANET, ont effectivement souhaité une refonte du système mais qu'il s'agit là d'un travail colossal qui devra être réalisé.

Au terme de ces échanges, le Président FIAERT met le rapport aux voix. Il est adopté à l'unanimité.

Rapport n°9 : Débat d'orientations budgétaires et rapport sur l'évolution des ressources et des charges pour l'exercice 2016

Le Président FIAERT présente ce rapport.

Tableau des données	
1	1
2	2
3	3
4	4
5	5
6	6
7	7
8	8
9	9
10	10
11	11
12	12
13	13
14	14
15	15
16	16
17	17
18	18
19	19
20	20

Il souligne que ces orientations budgétaires s'inscrivent dans un cadre de rigueur et de maîtrise des dépenses visant à préserver :

- L'évolution contenue des contributions (Conseil Départemental et Communes ou EPCI),
- Le respect des contraintes réglementaires spécifiques qui pèsent sur le SDIS,
- La finalisation d'actions de modernisation obligatoires arrêtées par notre assemblée en particulier l'informatisation opérationnelle et administrative,
- Le renouvellement indispensable des véhicules et matériel dont le niveau de vétusté est critique,
- La fin, sur deux exercices budgétaires, de l'opération immobilière d'Oraison.
- La capacité à maintenir des secours de proximité et de qualité assurés essentiellement par des sapeurs-pompiers volontaires.

Il rappelle que les dépenses courantes de fonctionnement sont maîtrisées depuis plusieurs années et ce malgré des incidences réglementaires pénalisantes financièrement.

Le Président précise que le rapport de présentation du DOB s'articule autour d'une analyse rétrospective et d'une analyse prospective

L'analyse rétrospective dégage certains points marquants financiers ciblés sur la période 2012 – 2014 qui correspond à la durée de la convention pluriannuelle qui lie avec le Conseil Départemental et le SDIS.

Pendant cette période, deux axes de politique financière ont été appliqués à savoir une maîtrise des dépenses de fonctionnement et la mise en œuvre d'une politique d'investissement forte arrêtée par le conseil d'administration.

Les recettes réelles de fonctionnement ont augmenté de + 4,46 % sur la période précitée alors que les dépenses réelles variaient quant à elles de + 3,55 %. L'inflation entre le 1^{er} janvier 2012 et le 31 décembre 2014 a augmenté de + 3,08 %.

Le Président FIAERT rappelle que les dépenses d'investissement ont progressé de + 9,15 % entre 2012 et 2014. Cette progression est liée à la réalisation de l'informatisation opérationnelle et administrative (ANTARES).

Les investissements des S.D.I.S. sont axés sur trois domaines :

- 1) L'entretien et l'adaptation des locaux aux exigences opérationnelles et d'hygiène et sécurité
- 2) Le maintien à niveau du parc véhicule,
- 3) Le renouvellement des matériels de lutte, de transmissions, d'informatique ou de secours,

Le Président souligne que, pour la section de fonctionnement et toujours sur cette période de référence, les dépenses courantes du chapitre 011 ont baissé de - 4,70 % alors que l'indice INSEE du coût à la consommation a lui progressé de + 3,08 %.

Les dépenses de personnels, du chapitre 012, (personnels salariés - indemnités des sapeurs-pompiers volontaires et dispositifs de retraite des anciens sapeurs-pompiers) ont progressé de + 4,64 % sur la période soit une moyenne annuelle de + 1,55 %.

L'activité opérationnelle est en constante augmentation ce qui pose un réel problème financier pour le SDIS (exemple des dépenses liées au crash et au tour de France).

La problématique des budgets des SDIS est le faible panel des ressources potentielles.

En effet, le fonctionnement du SDIS est assuré par les contributions du Département et des communes ou E.P.C.I. compétents en matière d'incendie et de secours, le S.D.I.S. n'étant pas éligible à la dotation globale de fonctionnement.

Les communes ou E.P.C.I. apportent un volume de recettes équivalent à 36 % du total de nos contributions. L'augmentation annuelle de leurs contributions est liée à la variation de la part du potentiel fiscal.

Le département intervient à hauteur de 42 % de nos ressources. Le financement du S.D.I.S. fait l'objet d'une convention pluriannuelle entre les deux collectivités.

Les ressources d'investissement viennent donc uniquement du F.C.T.V.A. et de subventions. Comme toutes les collectivités, le SDIS a vu ses possibilités de financement se réduire avec la fin du fond d'aide à l'investissement et la suppression de la dotation globale d'équipement.

En conséquence, le financement de la politique d'investissement se fait par recours en l'emprunt déduction faite des subventions et de l'autofinancement.

Le volume d'emprunt finance généralement entre 53 % et 56 % du programme d'équipement. L'augmentation du recours à l'emprunt est liée à la politique d'investissement du SDIS en matière immobilière et de réseau et d'infrastructure de transmission.

L'analyse prospective montre que la situation financière du Service Départemental d'Incendie et de Secours est très tendue, comme pour toutes les collectivités.

Le Président souligne que les recettes sont très limitées, les dépenses augmentent et il est très difficile de pouvoir quantifier, tant sur le plan financier que du volume, le nombre de sorties de secours.

Il rappelle que les dépenses de frais généraux sont maîtrisées depuis de nombreuses années et ont baissé, que la masse salariale est contenue et que les programmes d'équipement ont été réduits de moitié dès 2014, compte tenu des difficultés financières.

Sur l'exercice 2016, la reconstruction de la caserne d'Oraison sera achevée, la dernière tranche du programme de modernisation de l'alerte et d'informatisation opérationnelle sera réalisée et le renouvellement du parc d'engins de secours sera, comme en 2015, très limité.

Le Président explique que la préparation du budget primitif 2016 devra intégrer différents paramètres, tels que :

- l'augmentation au 1^{er} janvier des cotisations patronales de + 0,15 %,
- la réforme « Parcours Professionnels, carrières et rémunération dans la fonction publique territoriale »
- l'impact de l'augmentation de l'indemnité horaire des sapeurs-pompiers volontaires,
- l'impact du décret 2013-412 du 13 mai 2013 :
- la poursuite des investissements stratégiques tout en réduisant l'endettement,
- l'augmentation de la dotation aux comptes d'amortissement et provisions.

S'agissant des recettes, le Président précise que l'augmentation en masse au titre de 2016 des contributions communales (part du potentiel fiscal nouveau, population DGF nouvelle et inflation à 1,46 % à ce jour) sera de + 0,89%.

Il rappelle que la participation du Département au budget du S.D.I.S. est arrêtée dans la convention pluriannuelle et que le volume de la contribution prévisionnelle 2016 devrait être identique à 2015.

La problématique de notre budget est le peu d'éligibilité de nos dossiers malgré une recherche constante auprès de toutes les entités tant locales, que régionale ou européenne.

Le Président précise que le volume d'emprunt qui devrait être inscrit au BP ne dépassera pas, comme pour 2015, 1,3 M€ (financement des opérations lancées en AP/CP comprises).

Il présente ensuite les objectifs pour 2016, objectifs qui devront consister à :

- Maîtriser les charges à caractère général de fonctionnement,
- Continuer la politique d'analyse des sollicitations des interventions ne relevant pas du cadre des sapeurs-pompiers,
- Rechercher de subventions.

Le Colonel CLAVAUD précise que la candidature du SDIS pour le projet PRODIGE a été retenue. Ce projet d'un montant de 400 000 euros va bénéficier de 320 000 euros de subvention de l'Europe.

Il s'agit là du troisième projet porté par le SDIS avec ses partenaires Italiens qui bénéficiera de fonds européens.

Au terme de cette présentation le Président précise que ce débat d'orientation budgétaire ne sera pas soumis au vote.

L'ordre du jour étant épuisé et en l'absence de questions diverses, le Président cède la parole à madame le Préfet.

Madame le Préfet constate que les débats au sein du SDIS sont toujours pertinents et les dossiers tenus avec rigueur.

Elle informe les administrateurs des différentes mesures qui, à sa demande, peuvent être prises dans le département depuis la mise en place, par voie législative, de l'état d'urgence le 13 novembre dernier et ce jusqu'au 26 février prochain.

Certains lieux peuvent être interdits d'accès au public et aux véhicules, par voie d'arrêté, en cas de risque de trouble important de l'ordre public, des dérogations étant prévues pour les riverains et les services de secours.

Le Préfet peut également demander la mise en place de zones de protection autour de certains bâtiments, ces mesures devant faire l'objet d'arrêtés municipaux circonstanciés d'interdiction de stationner aux abords de ces sites. La police des réunions peut également être renforcée (fermeture de salles de spectacles, de débits de boisson, de mosquées).

Des interdictions de séjour peuvent être prononcées et des assignations à résidence peuvent être imposées (par le Ministre de l'Intérieur notamment) avec obligation de présentation à la gendarmerie ou au commissariat trois fois par jour ainsi qu'une surveillance électronique.

Des perquisitions administratives peuvent être menées en tous lieux et à toutes heures. A ce jour 2500 perquisitions administratives ont été menées et ont abouti à 350 interpellations et 250 gardes à vue. Dix perquisitions administratives ont eu lieu dans les Alpes de Haute-Provence.

Par ailleurs les services de communication en ligne sont également surveillés et peuvent être bloqués en cas d'apologie du terrorisme.

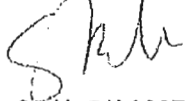
Madame le Préfet rappelle aux sapeurs-pompiers qu'ils représentent l'autorité du fait de leurs uniformes et, qu'à ce titre, ils sont davantage exposés au risque. A cet effet, elle a demandé à ce que les portails d'accès au SDIS soient fermés.

Elle demande que, face à cette situation de « guerre asymétrique », tout le monde fasse preuve de solidarité, exerce une vigilance accrue et continue à vivre sans se restreindre dans ses activités ni courber l'échine.

Madame le Préfet souhaite de bonnes fêtes de fin d'années à chacun.

Le Président FIAERT s'associe à ces propos et lève la séance à 15 heures 45.

La secrétaire de séance



Sophie BALASSE

Le président du Conseil d'Administration



Claude FIAERT

